

# Parents: s'investir dans la vie du collège

Les moyens de s'impliquer sont nombreux : adhérer à l'association des parents d'élèves, représenter les parents au conseil de classe, prendre part à l'organisation des différents événements qui rythment la vie de l'établissement, accompagner la classe de leur enfant en sortie ou venir présenter aux élèves leur métier. Autant d'occasions de renforcer les liens entre la famille et le collège qui ne peuvent être que bénéfiques pour votre enfant.

Le collège s'efforce d'assurer au mieux la mise en œuvre des droits car ils sont des moyens pour mieux exercer vos responsabilités de parents.

## Le droit de participation

S'exprime par le biais de l'association des parents. Les élections ont pour but de désigner vos représentants au conseil d'administration du collège.

### Le Conseil d'Administration

Prend des décisions importantes dans l'organisation de l'EPL : il vote le projet d'établissement, le budget, le règlement intérieur et délibère sur le rapport pédagogique annuel.

C'est l'instance habilitée à débattre, entre responsables, de la vie de l'établissement, de ses résultats. Au conseil d'administration siègent des représentants des parents des élèves, des collectivités territoriales (Département, Ville), des personnels du collège et la direction.

### L'association des parents d'élèves

A l'issue de l'élection, l'association désigne des représentants dans les conseils de classe.

Ces représentants assistent aux 2 séances annuelles destinées à faire le bilan pédagogique (par élève) et à prendre les décisions d'orientation. Les représentants siègent au Conseil d'administration et en conseil de classe.

Vous pouvez les contacter personnellement via Pronote.

Un onglet du site du collège leur est dédié.

## Le droit d'information

Vous avez droit d'accéder aux informations nécessaires pour suivre la scolarité de vos enfants, tant du point de vue des résultats que de l'attitude scolaire.

Lorsque les parents d'un élève vivent séparés, nous devons les informer de façon égale. C'est pourquoi, la fiche de renseignements, qu'il vous est demandé de remplir lors de l'inscription, mentionne les coordonnées des deux parents. Si vous êtes dans ce cas, signalez-le nous afin que nous puissions garantir votre droit d'information.

L'information et la communication entre parents et responsables du collège se font par des moyens très diversifiés évoqués rapidement ci-après.

# APPRENDRE LA DÉMOCRATIE EN S'APPUYANT SUR LES ESPACES D'EXPRESSION COLLECTIVE DEVENIR REPRÉSENTANT DES ÉLÈVES

## Les écodélégués

### QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ ?

#### 4 MISSIONS ESSENTIELLES

Tu as un rôle clé pour permettre à ton collège de réaliser des actions écoresponsables. En tant qu'écodélégué, tu deviens à la fois :

##### 1. UN RELAI

- de connaissances, d'informations, d'actualités auprès de tes camarades,
- pour transmettre les idées de tes camarades aux instances du collège,
- pour informer les classes et tes camarades des projets auxquels ils peuvent s'associer.

##### 2. UN AMBASSEUR

- Tu seras amené à participer à des réunions : aux comités de pilotage des projets du collège, au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), à la commission restauration...
- Tu pourras représenter ton collège lors d'événements locaux, régionaux ou nationaux.

##### 3. UN DECIDEUR

- moteur dans la mise en place d'actions,
- qui met en place des actions de communication pour toucher tous les élèves du collège (affiches, articles dans le journal du collège, articles pour le site ou le blog du collège, transmission d'informations sur les réseaux sociaux...).

##### 4. UN GARANT

Un garant des actions menées, participant aux enquêtes et aux évaluations des projets.



### AVEC QUI RÉALISER TON PROJET ?

Mener un projet de développement durable dans le collège implique d'associer un grand nombre de personnes : tes camarades de classe, tes professeurs, le chef d'établissement, le gestionnaire, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les assistants d'éducation et l'ensemble des agents... Tous seront là pour t'aider à réaliser tes objectifs.

Tu vas aussi pouvoir travailler en groupe avec les autres écodélégués élus dans ton collège.

### À QUI T'ADRESSER ?



## Les Délégués de classe

Chaque classe élit 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour l'année scolaire.

Ils sont chargés de représenter les élèves de la classe et sont les porte-paroles des élèves auprès des professeurs et des personnels d'éducation, notamment au moment du conseil de classe.

Les élections ont lieu avant la 7ème semaine après la rentrée et les délégués siègent dans différentes instances (Conseil d'administration par exemple)

## Le Conseil de vie Collègienne (CVC)

